

2008/8723 - REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE AUDREY HEPBURN - 4, RUE TISSOT - 69009 LYON - OPERATION N° 09 010 546 – MONTANT DE L'OPERATION : 2 935 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHES – LOTS 3 ET 11 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, vous avez confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SERL.

Par délibération n° 2004/3650 du 19 avril 2004 et n° 2007/8532 du 17 décembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2 935 000 € TTC dont 56 000 € de mobilier.

Par délibérations n° 2006/7345 du 11 décembre 2006 et n° 2007/7564 du 5 mars 2007, vous avez autorisé la SERL, mandataire de la Ville de Lyon, à signer les marchés visés en objet.

Afin d'améliorer la qualité des prestations, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Lot 3 – Plâtrerie – peinture :

La réalisation du doublage des murs du réfectoire en plaques de plâtre acoustiques et leur mise en peinture vient en remplacement de la mise en place de plaques héraclites prévues au marché de l'entreprise Cidex. Cette solution alternative permet une livraison du restaurant scolaire avec une finition plus conventionnelle et plus rapide compte tenu des délais d'approvisionnement du matériau héraclite.

Lot 11 – Electricité :

Il convient d'établir une liaison électrique entre l'école maternelle et l'école primaire et de remplacer le tarif jaune de l'école élémentaire. Afin de supprimer l'abonnement tarif bleu de l'école maternelle, cette modification simplifiera la gestion du bâtiment et réduira les frais fixes d'abonnement. D'autre part une liaison courant faible sera installée pour relier les deux établissements et faciliter les communications.

Les montants des marchés sont modifiés comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
01-07069-000	3	BOURDIN	231 308,10	0	21 270,44	252 578,54	9,20
01-07007-000	11	AC2E	170 139,00	2 360,00	8 331,00	180 830,00	6,28

Les projets d'avenants des marchés précités ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par ces avenants sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, n° 2004/3650 du 19 avril 2004, n° 2007/8532 du 17 décembre 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2008 ;

Oui l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Les modifications des marchés des lots 3 – Plâtrerie – Peinture et 11 – Electricité, relatifs à la réhabilitation et à la restructuration des locaux du groupe scolaire Audrey Hepburn 4 rue Tissot à Lyon 9^e sont approuvées.

2- La SERL, mandataire de la Ville de Lyon, est autorisée à signer lesdits avenants.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours – AP 2003-388, programme 20, nature 2313, fonction 213, opération n° 09 010 546.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE